



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



PRIX AÉRONAUTIQUE ET ESPACE AQUITAINE

Concours Collégiens

Règlement 2012

ARTICLE 1. PREAMBULE

Le rectorat de l'académie de Bordeaux, l'association Bordeaux Aquitaine Aéronautique Spatial (BAAS), en partenariat avec l'Association Aéronautique Astronautique de France (3AF), les conseils généraux de Dordogne, Gironde, Landes, Lot et Garonne et Pyrénées Atlantiques organisent un concours intitulé « **Prix Aéronautique et Espace Aquitaine, Concours Collégiens** ». Ce concours est réservé aux classes de 3^{ème} des collèges de l'académie de Bordeaux.

ARTICLE 2. OBJECTIFS

Le « **Prix Aéronautique et Espace Aquitaine Concours Collégiens** » a pour but de faire découvrir aux collégiens des classes de 3^{ème} de l'académie de Bordeaux l'activité industrielle aéronautique et spatiale de leur région, ses métiers et son positionnement mondial.

ARTICLE 3. EQUIPES

Chaque équipe est constituée de trois élèves minimum à neuf élèves maximum.

ARTICLE 4. ENCADREMENT

Chaque équipe est encadrée par au moins un enseignant. Un enseignant peut encadrer plusieurs équipes.

ARTICLE 5. EPREUVES

Ce concours est décomposé en deux parties qui seront présentées aux jurys lors des finales.

Partie 1 : un métier de l'industrie aéronautique et spatiale

Chaque équipe dispose de 5 minutes pour présenter un métier de l'industrie aéronautique et spatiale en Aquitaine. Ce métier doit exister dans une des entreprises de BAAS ou chez l'un de ses sous traitants. Les métiers relevant de l'aviation marchande (pilote de ligne, hôtesse de l'air, contrôleur aérien, exploitation d'aéroport) ne font pas partie des métiers pris en compte dans ce concours.

Partie 2 : ORIGAVION

Chaque équipe présente un origavion et sa procédure de fabrication en respectant les exigences suivantes :

- l'avion est réalisé à partir d'une seule feuille de papier de format A4 ;
- le grammage du papier est au choix de l'équipe ;
- l'avion doit avoir une envergure minimum de 8 cm ;

- la feuille n'est ni coupée ni collée ;
- aucun accessoire complémentaire n'est admis.

Chaque équipe doit présenter son avion en vol.

Il sera lancé à la main sans accessoire d'aide au lancement. L'avion doit pouvoir traverser un anneau de 75 cm de diamètre, type cerceau de danse rythmique.

La cible est placée à 5 m du lanceur et son centre est à 1,70 m du sol. Chaque équipe peut effectuer trois essais.

Chaque équipe doit présenter de la manière la plus précise possible comment fabriquer le modèle d'avion qu'elle a choisi. Les élèves peuvent s'inspirer des "gammes de fabrication" ou "fiches de fabrication" utilisées dans les entreprises de l'industrie aéronautique et spatiale. Ils peuvent aussi proposer une présentation originale pourvu qu'elle permette, en la suivant, de réaliser un avion correct.

ARTICLE 6. EPREUVE OPTIONNELLE : ORIGAVION LONG VOL

Les équipes qui souhaitent concourir pour le plus long vol peuvent réaliser une vidéo au format MP4 présentant le vol de l'avion et montrant clairement la durée du vol de l'avion en une seule prise de vue, sans changement de caméra, l'avion devra être visible tout le long de la vidéo.

L'avion est lancé du sol, il n'est pas autorisé pour cette épreuve de lancer l'avion d'un point élevé.

Le vol le plus long est primé. L'avion utilisé pour l'option long vol peut être différent de l'avion utilisé pour le vol rectiligne. Il doit respecter les mêmes spécifications.

Pour cette épreuve, l'avion doit être lancé à la main sans l'aide d'accessoire. Il est recommandé d'utiliser pour la vidéo un avion réalisé avec un papier de couleur afin qu'il contraste avec le fond du décor.

ARTICLE 7. COORDONNATEUR DU CONCOURS

Le coordonnateur du concours est l'ingénieur pour l'école Alain Pouzou.

Son adresse courriel est : alain.pouzou@ac-bordeaux.fr

ARTICLE 8. ACCOMPAGNEMENT

Chaque équipe participant au concours se verra proposer une visite d'entreprise et l'intervention en classe d'un professionnel d'une entreprise de BAAS qui viendra présenter l'industrie Aéronautique et Spatiale en France et en Aquitaine, ses métiers et son propre métier.

ARTICLE 9. INSCRIPTIONS

Pour s'inscrire, l'équipe doit renseigner le dossier d'inscription sous « Word » ou équivalent. L'enseignant responsable transmet le dossier d'inscription au coordonnateur du prix par courriel uniquement avant la date limite d'inscription (cf. article 16).

Des inscriptions pourront être tolérées au delà de la limite d'inscription et ce jusqu'au 30 novembre, mais les visites d'entreprises et les interventions de professionnels ne seront plus garanties.

Le coordonnateur du concours pour le rectorat de l'académie de Bordeaux s'engage à respecter la confidentialité des données transmises qui seront utilisées exclusivement dans le cadre de l'organisation des visites des sites sécurisés des entreprises de BAAS.

ARTICLE 10. JURY DES FINALES DEPARTEMENTALES

Une finale départementale est organisée dans chaque département.

Les jurys sont composés de représentants de l'Éducation nationale, d'entreprises aéronautiques de BAAS, du conseil général du département, de la 3AF et d'ingénieurs pour l'école.

Le jour de la finale départementale, les élèves ont 10 minutes maximum pour présenter :

- le métier qu'ils ont choisi ;
- l'origavion ;

- la procédure de réalisation de l'avion ;
- la réalisation du vol rectiligne de l'avion.

Les critères d'évaluation sont les mêmes que ceux utilisés pour la finale académique.

Option long vol

La vidéo de l'option "long vol" présentée ne doit pas excéder 1 min. Le modèle de l'avion utilisé devra être bien visible sur la vidéo. Un exemplaire de l'avion utilisé sera présenté au jury pour vérification du respect des spécifications.

ARTICLE 11. PRIX DEPARTEMENTAL

Toutes les équipes qui finalisent leur projet et le présentent au jury départemental sont récompensées par des cadeaux d'entreprise. L'équipe déclarée vainqueur est qualifiée pour la finale académique.

ARTICLE 12. JURY ACADEMIQUE

Lors de la finale, les équipes présentent leurs travaux dans les mêmes conditions que pour la sélection départementale. Les équipes sont autorisées à améliorer leur présentation entre les deux finales.

Le jury est composé de représentants des industriels de BAAS, de la 3AF, du rectorat de l'académie de Bordeaux et du conseil régional d'Aquitaine.

ARTICLE 13. CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES PRIX

L'appréciation des projets est fondée sur les critères suivants :

Présentation du métier notée sur 5 points

- l'exactitude des informations ainsi que la couverture du sujet ;
- l'intérêt de la présentation ;
- la qualité de la prestation orale et des supports utilisés.

Origavion noté sur 5 points

- la qualité de la rectitude du vol de l'avion :
 - vol non rectiligne cible manquée 0 point
 - vol rectiligne cible manquée 1 point
 - vol rectiligne cible traversée à 4m 3 points
 - vol rectiligne cible traversée à 5m 5 points

Procédure notée sur 5 points

- capacité du mode opératoire à réaliser l'avion ;
- clarté, précision des explications de la procédure ;
- choix des opérations de contrôle permettant de vérifier que l'avion est correctement réalisé.

Ensemble noté sur 5 points

- l'organisation du travail en équipe ;
- la communication réalisée autour du projet (par exemple, présentation aux autres élèves de la classe et de l'établissement, aux parents, à la collectivité locale, à la presse régionale ...).

ARTICLE 14. PRIX ACADEMIQUE

Le jury académique décerne

- le grand prix du concours Collégien ;
- le prix de la meilleure procédure ;
- le prix de la meilleure présentation métier ;
- le prix du meilleur origavion ;
- le prix du plus long vol (épreuve optionnelle).

L'équipe gagnante reçoit le trophée du vainqueur accompagné d'un diplôme et des cadeaux d'entreprises. Chaque équipe reçoit un trophée correspondant à son prix, un diplôme et des cadeaux d'entreprises.

Epreuve optionnelle

L'équipe qui a établi le plus long vol est invitée à présenter son avion et sa vidéo lors de la finale académique. L'équipe sélectionnée pour l'option long vol peut ou non faire partie des 5 équipes qualifiées pour les autres épreuves.

ARTICLE 15. DEPLACEMENTS

Les déplacements des équipes sont à la charge des établissements.

ARTICLE 16. CALENDRIER

L'inscription des équipes est ouverte jusqu'au **21 octobre 2011**.

Les sélections départementales auront lieu aux dates indiquées ci-dessous.

Départements	date
24	Mardi 10 avril 2012
33	Mercredi 28 mars 2012
40	Mercredi 11 avril 2012
47	Jeudi 12 avril 2012
64	Jeudi 5 avril 2012

La finale académique aura lieu la journée du jeudi **24 mai 2012** chez **SAFRAN Snecma Propulsion Solide** au Haillan (33) et sera suivie de la cérémonie de remise des prix.

ARTICLE 17. CONTACTS

Pour retourner le dossier d'inscription, pour toute correspondance ou toute information complémentaire, s'adresser au coordonnateur académique du prix pour le rectorat de l'académie de Bordeaux par courriel à l'adresse électronique suivante : alain.pouzou@ac-bordeaux.fr